



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Le **QUINZE FEVRIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **9 février 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET.

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir** : Laura JOURNET donne pouvoir à Michel GOUGET, Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

**Secrétaire de séance** : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

2024-12

**Avenant n°1 au marché n°2023-01 portant sur l'adaptation des sous-stations au réseau de chaleur secondaire sur la commune de Montrottier – lot n°2 – Menuiserie.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'attribution du marché n°2023-01-Lot n°2 – Menuiserie, à l'entreprise AOMT, dans le cadre des travaux d'adaptation des sous-stations au réseau de chaleur secondaire sur la commune de Montrottier pour un montant de 15 129.15 € HT soit 18 154.98 € TTC,

**Vu** les documents constitutifs du marché,

**Considérant** que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché n°2023-01-Lot n°2 susvisé, telles qu'énumérées ci-après :

- Complexe sportif :
  - *Plus-value* : fourniture d'un ensemble de deux tôles acier (+ 170.00 € HT)
  - *Moins-value* : Suppression film adhésif dépoli / Suppression commande de châssis / Suppression grille de ventilation (- 605.30 HT).
- Vestiaires foot :
  - *Plus-value* : Ajout d'un cache conduit cheminée / remplacement grille VB par tôle acier perforée laquée / Remplacement module extérieur antipanique JPM avec bouton (+ 440.00 € HT),
  - *Moins-value* : Suppression grille de ventilation et ferme-porte (- 639.00 € HT).
- Bâtiment de la Poste :
  - *Plus-value* : Ajout d'une grille à intégrer dans porte bois (+ 310.00 € HT),
  - *Moins-value* : Suppression ferme-porte (- 269.00 € HT).
- Ancienne école :
  - *Moins-value* : Suppression ferme-porte et grilles de ventilation (- 1 341.00 € HT).
- Ecole publique :
  - *Plus-value* : Ajout d'une serrure 3 points / Ajout de deux grilles de ventilation (+ 1 012.00 € HT),
  - *Moins-value* : Suppression découpe pour grille de ventilation (- 345.00 € HT).
- Mairie :
  - *Plus-value* : Ajout d'une grille de ventilation (+ 280.00 € HT).

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240215-DE2024-12-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2024  
Date de réception préfecture : 12/03/2024

- Salle des fêtes :
- *Plus-value* : Ajout de deux grilles de ventilation + remplacement de grilles de soufflage intérieures (+ 2 130.00 € HT),
- *Moins-value* : Suppression de trois grilles de ventilation (- 1 343.00 € HT).
- MJC / Locaux techniques :
- *Plus-value* : Ajout d'un ferme porte + équerre de fixation (+ 310.00 € HT).
- Toux locaux : *Plus-value* pour cylindres avec clés incopiables (+ 580.00 € HT).

**Considérant** que le projet d'avenant n°1 au marché n°2023-01-Lot n°2 induit une plus-value de + 689.70 € HT soit + 827.64 € TTC portant le montant du marché à 15 818.85 € HT soit 18 982.62 € TTC,

**Considérant** qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché n°2023-01-Lot n°2 afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces travaux modificatifs.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 en plus-value au marché n°2023-01-Lot n°2 pour un montant de + 689.70 € HT soit + 827.64 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°2023-01-Lot n°2 établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**La secrétaire de séance,**

**Catherine DUNAUD-MARMOZ**

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :